
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
05-2017

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société Electricité de Strasbourg Réseaux en date du 15 Mars 2017 qui effectuera la livraison d'un nouveau poste de transformation route de Pfaffenhoffen ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : En raison de la livraison d'un nouveau poste de transformation qui aura lieu le 30 Mars 2017 à 8h00, la chaussée sera interdite à la circulation pendant une durée de 2 heures.

Article 2 : La signalisation et la déviation adéquate seront mise en place par le Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden.



Article 3 : - M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- M. le Directeur de l'entreprise Electricité de Strasbourg Réseaux,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 17 Mars 2017

Accusé de réception en préfecture
067-216700054-20170317-ARRETE052017-AR
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017


Le Maire

Alain HIPPI